

F11- Accueillir des parents ayant des troubles psychiques

La situation peut dépendre d'une ordonnance émanant d'un Juge des Enfants, parce qu'il y a eu une mesure d'AEMO ou un placement en famille d'accueil. Mais elle peut aussi dépendre d'une ordonnance classique du Juge aux Affaires Familiales. Ce sont des situations difficiles pour tous : enfants, parents et intervenants. Et elles demandent du temps, dans la mesure où l'espace de rencontre est souvent la condition *sine qua non* du maintien du lien. Elles mobilisent en chacun des ressources d'inventivité, de créativité pour décaler les enjeux et apaiser les relations.

Il y a des traversées à accompagner, des limites au-delà desquels il n'est pas possible, pas souhaitable d'aller, et des rencontres qui se mettent en place de façon chaleureuse et ont des effets structurants d'après-coup.

Nous proposons lors de cette formation de partager ces situations, les émotions très fortes qu'elles suscitent, pour réfléchir sur des modalités d'accueil spécifiques ou non, les mettre au travail et co-construire des postures professionnelles étayées et renouvelées.

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre l'histoire de ces familles, leurs besoins, en particulier ceux des enfants,
- Situer la place de l'espace de rencontre ou des visites médiatisées : enjeux, possibles et limites,
- Développer une posture professionnelle permettant d'accueillir la complexité de ces familles et de proposer un cadre permettant un espace de rencontre et de construction

Compétences professionnelles visées :

Professionalisation des intervenants : meilleure connaissance du dispositif, adaptation et développement des postures professionnelles aux situations complexes rencontrées.

Contenu :

1. Approche des différentes structures psychiques et représentations de la maladie mentale et des parents porteurs d'un trouble psychiatrique.
Exemples dans l'art et la littérature.
2. La place de l'enfant : comment peut-il se construire dans ce type de rencontre ? Quel est l'intérêt de venir voir ce parent ?
3. La question du bannissement.
4. Le travail en espace de rencontre : objectifs spécifiques pour ces situations, quel travail d'accompagnement et/ou d'étayage ? Comment travailler avec l'enfant à partir de cette étrangeté du parent ?
5. Le devenir de ces situations.

Durée :

2 jours soit 14 heures de formation

Public concerné :

- Intervenants en espace de rencontre ou dans un lieu désigné par un juge et accueillant des parents présentant des troubles psychiques.

Prérequis :

- 400h de formation dans les secteurs du social, sanitaire, psychologique, juridique ou une expérience professionnelle d'au moins 5 ans en espace de rencontre

Formateurs :

- Intervenants en espace de rencontre
- Responsables de formation
- Administrateurs de la FFER

Moyens pédagogiques et techniques :

- Echanges et apports théoriques à partir de supports pédagogiques (textes, vidéos)
- Pratiques professionnelles : études de cas, mises en situation, travaux de groupes à partir de questions apportées par les participants et les intervenants.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire avant et après la formation
- Bilan stagiaires et formateurs à la fin du stage et à 6 mois

Dates, lieux et tarifs : voir le catalogue

Formation possible en inter (dates et lieux en fin de catalogue) et en intra sur demande

Renseignements et inscriptions :

FFER - Secrétariat Formation – 57 rue Bayard - BP41212 - 31012 TOULOUSE Cedex 6
Mail : formation@ffer.org

www.ffer.org

Organisme de formation numéro 11.75.52444.75 - SIRET 402 853 550 00075